

Le Conseil de sécurité de l'ONU interpelle Bujumbura et les rebelles

PANA, 23/12/2008 New York, Etats-Unis - Le Conseil de sécurité des Nations unies a demandé au gouvernement du Burundi et au dernier groupe rebelle encore actif dans le pays, le Parti pour la libération du peuple hutu/Front national de libération (PALIPEHUTU/FNL) de mettre la dernière main à la phase finale de leur processus de paix d'ici la fin de cette année. Le Conseil de sécurité les a également invités à s'abstenir de toute action pouvant mener à une reprise des hostilités dans un pays déchiré par les conflits ethniques depuis plus de quatre décennies.

Il a également insisté sur la nécessité pour le système onusien et la communauté internationale de maintenir leur soutien à la consolidation de la paix et au développement long terme du Burundi. Le Conseil a prolongé le mandat du Bureau intégré de l'ONU au Burundi (BINUB), jusqu'au 31 décembre 2009 pour aider à rétablir la paix dans ce pays d'Afrique de l'Est, où le conflit entre Hutus et Tutsis a fait des centaines de milliers de victimes en 1994. Dans une résolution adoptée à l'unanimité lundi, le conseil de 15 membres a appelé le mouvement rebelle du PALIPEHUTU/FNL à travailler avec le gouvernement, le mécanisme commun de vérification et de surveillance et tous les partenaires internationaux pour encourager tous ses combattants à se rendre sans condition dans les zones de rassemblement et à mettre en oeuvre totalement le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans la société nationale. La résolution a invité le gouvernement, avec les partenaires internationaux, à jeter les bases d'une réinsertion économique durable des soldats démobilisés, des ex-combattants, des rapatriés, des déplacés et des autres groupes vulnérables affectés par le conflit, particulièrement les femmes et les enfants. Le Conseil de sécurité de l'ONU a en outre chargé le gouvernement de renforcer le respect et la protection des droits humains et de mettre en place une Commission nationale indépendante des droits de l'homme. En s'inquiétant des violences sexuelles et physiques constamment infligées aux femmes, l'organe onusien a invité le gouvernement à prendre les mesures nécessaires, comme l'élaboration d'une législation spécifique, pour les prévenir et s'assurer que leurs auteurs soient traduits en justice. Le Conseil a également demandé que le PALIPEHUTU/FNL et d'autres groupes armés libèrent sans condition et sans plus tarder tous les enfants qu'ils gardent avec eux. Le BINUB avait été mis en place il y a deux ans pour soutenir le gouvernement dans des domaines tels que la consolidation de la paix et la gouvernance démocratique, le désarmement et la réforme de la sécurité, ainsi que diverses activités de promotion des droits de l'homme. Le Burundi a été un des premiers pays, avec la Sierra Leone, à recevoir le soutien de la Commission de construction de la paix de l'ONU mise en place en 2005 pour aider les pays émergents de conflit à terminer les domaines prioritaires en ce qui concerne la reconstruction, face aux nombreux défis qu'ils ont à relever.